

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	07
Représentés	00
Votants	07
Exprimés	06
Pour	06
Contre	00

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

09 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Frédéric DUPLEIX,

Pouvoirs :

Absents : M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Rodolphe MARTIN

Date de convocation 03 juin 2017

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

La présente séance de Conseil Municipal fait suite à celle du 02 juin 2017 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'a pas été atteint. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué, à trois jours au moins d'intervalle, sans condition de quorum.

Objet : *Nom de la nouvelle communauté de communes*

Vu la délibération n° 2017-028 en date du 10 avril 2017, de la communauté de communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, portant sur la dénomination de la nouvelle communauté de communes.

Le Maire soumet au conseil municipal le nom proposé pour la nouvelle communauté de communes, à savoir : COMBRAILLE EN MARCHE COMMUNAUTÉ, avec comme postulat « créer c'est dans notre nature ! ».

Il demande l'avis du conseil municipal en précisant que le nouveau nom ne sera définitivement validé que s'il requiert un avis favorable des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale du nouvel EPCI ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- VALIDE le nom proposé : COMBRAILLE EN MARCHE COMMUNAUTÉ et le postulat : « Créer c'est dans notre nature ! »